

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 29 JANVIER 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, tenue le lundi 29 janvier 2024 à 18h00, à la salle communautaire de la Maison Legrand sous la présidence de monsieur le maire Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants.

Mesdames Jo-Annie Castilloux, Marie-Ève Allain et Sylvie Blais
Messieurs François Beaudin, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Assistait également à la séance, Monsieur Yan Ritchie, directeur général et greffier-trésorier.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres présents du conseil confirment avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Considérant l'article 157 du Code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent :

Il est, par conséquent, résolu unanimement de renoncer à cet avis de convocation et de prendre en considération le sujet suivant, qui deviendra le point 2.

2. Autorisation au directeur général – offre de service – plans et devis et suivi d'appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'une surface multisport au Centre sportif Marco-Sébastien Cyr

2024-01-030 1. PROPOSITION DE SERVICES ET D'HONORAIRES EN ARCHITECTURE

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a eu l'autorisation de demander des offres de services par la résolution #2023-11-254;

CONSIDÉRANT QUE Mathieu Fleury, architecte a répondu à l'appel d'offre de services;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de services répond à l'offre de services demandée;

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que le conseil municipal :

- Accepte la proposition de services et d'honoraires de Mathieu Fleury, architecte pour des travaux de mises aux normes au CPE P'tits coquillages au montant de 12 515\$, avant taxes;
- Autorise le directeur général à signer la proposition et tout autre document relatif à celle-ci.

Cette dépense sera inscrite au surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-01-031

2. AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL – OFFRE DE

**SERVICE – PLANS ET DEVIS ET SUIVI D'APPEL D'OFFRES
POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE SURFACE
MULTISPORT AU CENTRE SPORTIF MARCO-SÉBASTIEN CYR**

CONSIDÉRANT QUE l'estimation des coûts pour la fourniture et l'installation d'une surface multisport est au-dessus du seuil d'appel d'offres publics;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit d'émettre un appel d'offre public selon son règlement sur la gestion contractuelle pour une telle dépense;

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais que le conseil municipal autorise le directeur général à faire appel à Consultants O.P.R. afin d'obtenir un offre de service pour la confection des plans et devis ainsi que le suivi de l'appel d'offre pour la fourniture et l'installation d'une surface multisport au Centre sportif Marco-Sébastien Cyr.

Adopté à l'unanimité des conseillers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue avec les gens de l'assistance

2024-01-032

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Sylvie Blais propose la clôture et la levée de la séance à 18 h 06.

Henri Grenier, maire

Yan Ritchie, directeur général